PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 4 juin 2018 à 18 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents *: M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics et directeur général adjoint
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO. 11384-06-18

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés en enlevant les résolutions 3, 4.1 et 4.2.

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. ~~**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2018.**~~
4. **Appel d'offres, soumissions et contrats**

~~4.1 Honoraires professionnels – Ardoises architecture~~
~~4.2 Honoraires professionnels – Unigec Experts – Conseils~~
4.3 Adhésion à un nouveau contrat d'assurance collective

5. **Administration, finances et ressources humaines**

5.1 Signature du renouvellement de l'entente de travail intervenue avec le personnel cadre de la Ville de Clermont – 2017-2021
5.2 Signature du renouvellement de l'entente de travail intervenue avec M. Pierre Boudreault, directeur du service incendie de la Ville de Clermont – 2017-2021

6. **Travaux Publics**
7. **Urbanisme et environnement**
8. **Sécurité incendie**
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
11. **Comptes**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
13. **Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

4.1 ADHÉSION À UN NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE
RÉSOLUTION NO. 11385-06-18

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le Code municipal que la Loi sur les cités et villes permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Ville de Clermont désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1er juillet 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1er juillet 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Ville de Clermont autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville de Clermont accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

5. *ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES*

5.1 SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL INTERVENUE AVEC LE PERSONNEL CADRE - 2017-2021
RÉSOLUTION NO. 11386-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à procéder à la signature de l'entente de travail intervenue avec le personnel cadre, pour les années 2017 à 2021 inclusivement.

5.2 SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL INTERVENUE AVEC M. PIERRE BOUDREAULT, DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - 2017-2021
RÉSOLUTION NO. 11387-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à procéder à la signature de l'entente de travail intervenue avec monsieur Pierre Boudreault, directeur du service incendie pour les années 2017 à 2021 inclusivement.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. *URBANISME ET ENVIRONNEMENT*

8. ***SÉCURITÉ INCENDIE***

9*. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME***

10*. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS***

11. *COMPTES*

12. *DIVERS*

13. *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*
RÉSOLUTION NO. 11388-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 18 h 41.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Brigitte Harvey
Directrice générale